

Rentrée 2013 : quels jeunes enseignants ?

Quels jeunes enseignants et CPE sont dans nos établissements à la rentrée ?

Les fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2013 :

Les lauréats de la session 2013 seront nommés stagiaires à la rentrée 2013 dans les mêmes conditions que ceux de l'année 2012.

Rémunération : Echelon 3

Temps de travail : la décharge d'au moins 3h pour tous les lauréats des concours enseignants et d'au moins 6h pour les CPE est reconduite et les modalités d'accueil et de formation restent inchangés.

Rémunération du tuteur : 1er degré 929€

2d degré 2000€ (montant maximum)

Les admissibles à la session exceptionnelle : des étudiants en stage en responsabilité

L'année 2013/2014 doit leur permettre de terminer leur master mais aussi de les préparer également à leur future mission par une formation alternée.

Prise en charge d'une classe en responsabilité : oui

Rémunération : 854€

Temps de travail : 1/3 de temps de service ou plus

Rémunération du tuteur : il est question de 400€, l'arrêté reste à paraître...

A la rentrée 2014 arrivera donc sur le terrain une double promotion de stagiaires :

- Les admis au concours exceptionnel dont la maquette de formation peut être celle que nous connaissons actuellement
- Les lauréats des concours "nouvelle formule" dont le temps de service devrait être un mi-temps en responsabilité. Ces fonctionnaires stagiaires devront obligatoirement s'inscrire en M2 à l'ESPE.

MAIS AUSSI...

Les EAP : étudiants avec un contrat *Emploi d'Avenir Professeur*

Ce sont des étudiants en L2, L3 et M1 qui ont signé un contrat leur permettant d'exercer pendant leurs études des fonctions d'appui éducatif rémunérées dans les écoles et les établissements scolaires tout en étant accompagnés par un tuteur.

Rémunération : 402€ nets mensuels, cumulable avec une bourse de service public de 217€

Temps de travail : 12h hebdomadaires en moyenne, modulables. Il ne peut pas excéder 17h30

Rémunération du tuteur : 300€ par étudiant et par an, limité à 2 étudiants.

Des étudiants en stage d'observation ou pratique accompagnée

Dans le cadre de la 1ère année de Master notamment, des stages d'observation peuvent être proposés aux étudiants.

Prise en charge d'une classe en responsabilité : non

Rémunération du tuteur : 200€ / binôme pour les M1

**AGIR
& OBTENIR**

